



Numéro 29/2019

Secteur Protection sociale collective

Réf. : YV/SL/GC

Paris, le 6 février 2019

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019 : LA FIN DE LA SÉCU DE 1945

Cher(e)s camarades,

Dans la continuité des circulaires n°2018-138 (Déclarations FO dans les caisses nationales) et n°2018-142 (Comptes de la Sécu : un pillage d'État), la présente circulaire vous informe de la publication de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2019 au Journal officiel du 23 décembre 2018. Comme annoncé précédemment, elle marquera un **tournant majeur dans l'histoire de la Sécurité sociale : le basculement du financement des assurances et prestations sociales en majorité via « l'impôt »** (la CSG notamment) en lieu et place des cotisations.

Au-delà des diverses mesures, que Force Ouvrière a dénoncé pour la plupart et dont vous avez une synthèse en annexe, c'est un changement de paradigme qui s'inscrit dans la continuité des politiques sociales depuis les années 1970 (rappelons-nous la réforme dite « Jeanneney » en 1967).

Le point d'orgue est bien aujourd'hui avec la volonté du chef de l'État de « construire l'État providence du XXI^{ème} siècle » (discours devant le Congrès de Versailles en juillet 2018, voir la circulaire n°2018-148). Il marque le crépuscule de la Sécurité sociale de 1945.

Pour Force Ouvrière, il n'y a aucune surprise à cela puisqu'elle l'avait précisément dénoncé en 1996 lors de la création des LFSS. Ainsi, il aura fallu 22 ans pour que les pouvoirs publics parviennent à leur objectif : étatiser la Sécurité sociale.

En cette période historique de renversement d'un ordre social établi il y a plus de 70 ans, il est opportun de se rappeler les propos tenus alors par Force Ouvrière. L'expérience du temps et la situation sociale actuelle donnent gage de la pertinence de notre engagement militant :

Lors de son audition par une mission d'information parlementaire en novembre 1995 (voir la circulaire n°1995-172). Elle portait sur la réforme, dite « Juppé » de 1996, qui a instauré les LFSS et les COG (Conventions d'objectif et de gestion), principaux outils de la subordination progressive de la Sécurité sociale à l'État.

« On ne traite pas sérieusement de l'avenir de la structure fondamentale de solidarité et d'intégration qu'est la Sécurité sociale en omettant ou en déclassant son rôle social, économique, démocratique et républicain »

« Toute démarche conduisant à conjuguer fiscalisation, régime universel et allègement du coût du travail conduit inéluctablement à niveler vers le bas la couverture sociale, à accroître les inégalités, à paupériser les structures collectives de solidarité et à laisser se développer les marchés privés de la santé et de la retraite »

« En transférant sur les contribuables, et surtout les salariés, les cotisations dites patronales on pénalise deux fois les salariés par une réduction du salaire différé et par un accroissement de l'impôt [...] Inéluctablement la fiscalisation conduira à une réduction du niveau de la couverture sociale et au développement des assurances privées ».

« D'une manière plus générale, un tel mouvement traduirait un effritement du modèle républicain français au profit du modèle anglo-saxon : **régime unique a minima, fin des régimes particuliers et spéciaux de salariés et non-salariés, développement de régimes privés d'entreprises**, etc. Complémentairement, la remise en cause du statut de la fonction publique en matière de pensions traduirait non seulement un recul des droits sociaux des agents concernés mais aussi plus globalement du pacte républicain »

« Les pouvoirs publics choisiront entre :

- Une volonté de consolider et pérenniser la Sécurité sociale dans son rôle, son financement et sa structure avec la reconnaissance d'un droit universel à la couverture sociale, une gestion par les intéressés, ce qui suppose une clarification des comptes et responsabilité.
- **Une volonté de remise en cause de la Sécurité sociale par la voie d'un double mouvement fiscalisation/privatisation qui marquerait l'engagement d'une démarche de déflation économique et sociale** »
- **Lors de la présentation dans les Caisses nationales de Sécurité sociale de la réforme « Juppé »**, adoptée par voie d'ordonnances (circulaire n°1996-63) :

« Nous réaffirmons que [le plan de réforme de la Sécurité sociale] est avant tout dicté par la volonté de réduire coûte que coûte les déficits publics et sociaux pour s'intégrer dans les critères de convergence de Maastricht et qu'il se traduit par une étatisation des modes de décision et de gestion propres à l'institution. Nous réaffirmons qu'il place la Sécurité sociale en situation de sous-traitance des orientations économiques et qu'il introduit, à terme, l'ouverture de la santé et de la retraite au profit d'intérêts mercantiles »

« Nous en sommes aujourd'hui à constater la mise en place d'un tripartisme, dans lequel l'arbitrage dans les instances d'un régime obligatoire sera rendu par les représentants de régimes non-obligatoires, voire d'associations [...] Il importe aujourd'hui de dire que la nouvelle composition des conseils n'a pour but que de marginaliser la représentation des organisations syndicales. Désireux de s'attaquer au financement du régime général par les cotisations sociales et d'y substituer un système fiscal, les pouvoirs publics ont choisi d'écarter les représentants salariés. Nous ne pensons pas que ce soit là un gage du développement de la démocratie »

« S'agissant des dispositions touchant au rôle du directeur, [...] les relations entre les directeurs et les CA seront distendues, les nominations devenant uniquement le fait d'un contrôle hiérarchique centralisé, au détriment d'un contrôle démocratique et décentralisé. De fait, l'ensemble du corps des agents de direction de l'institution va être mis sous influence et dépendra entièrement de

l'administration des ministres de tutelle pour leur rôle, leurs attributions, leurs missions, leurs carrières »

« Les pouvoirs publics font aujourd'hui un choix. D'abord en légiférant par ordonnance, ils limitent considérablement le débat démocratique, ensuite en feignant d'ignorer la crise sociale de novembre et décembre 1995, ils persistent dans la volonté d'étatiser la Sécurité sociale afin de permettre son démantèlement et son ouverture au privé. Au nom de l'universalité, ils choisissent de détruire la logique qui a présidé à la création des différents régimes de Sécurité sociale ; au nom de l'intérêt général, ils choisissent le rationnement et le budget global ; au nom de l'intérêt général, ils choisissent la marginalisation des conseils et l'étatisation de l'institution »

- **Lors de l'installation des nouveaux conseils d'administration nationaux**, suite à la réforme « Juppé », les 16 et 17 juillet 1996 (voir la circulaire n°1996-126) :

« Le plan Juppé [...] a refusé les mesures courageuses de clarification des financements et des responsabilités, cédant aux lobbies du modernisme dans une fuite en avant conceptuelle ouvrant ainsi la voie aux tenants de l'ultra-libéralisme qui sont dès à présent prêts à prendre le relais d'une gestion étatique par trop impuissante à relever l'ensemble des enjeux »

« Accepter cette absence de transparence des décisions de financement, c'est entériner la fin programmée d'un véritable système de couverture »

*« Le plan Juppé dépasse le simple enjeu de la Sécurité sociale, il s'inscrit dans le cadre des critères de convergences imposés par le traité de Maastricht participant à la construction d'une Europe ultra-libérale où le social n'a plus sa place. Cette conception ultralibérale de l'Europe détruira tout ce que le syndicalisme authentique et réformiste a construit depuis l'après-guerre, que ce soit en matière de **protection sociale collective, de convention, de retraite ou de code du travail** »*

« La place laissée au syndicalisme dans cette logique économique ne peut se résumer qu'à accepter une remise en cause des acquis sociaux, nous sommes de ceux qui ne voulons pas accepter l'inacceptable »

C'est ainsi que Force Ouvrière a perdu la « majorité de gestion » dans les caisses de Sécurité sociale, refusant de mener une progression de l'étatisation/privatisation de notre protection sociale collective. Pendant 22 ans, Force Ouvrière s'est opposée à l'ensemble des contre-réformes de la Sécurité sociale. Un long combat que Force Ouvrière a, tout le long de son histoire, mené avec, à l'esprit, « qu'il n'y a pas de paix durable sans justice sociale » (OIT).

À ce stade, un parallèle avec la situation actuelle est intéressant : le manque d'écoute et de considération de l'expression syndicale, du dialogue social et du paritarisme comme celui en 1996 n'est pas neutre dans la crise sociale que traverse la France aujourd'hui. Il est d'ailleurs à noter que la réaction du gouvernement et du chef de l'État en fin d'année 2018, les « mesures d'urgences économiques et sociales », poursuivent le mouvement de défiscalisation et de désocialisation.

Le bilan à dresser donne raison à Force Ouvrière sur l'ensemble des points qu'elle a pronostiqué et dénoncé en 1996 : les LFSS ont continuellement transféré le financement de la Sécurité sociale sur l'impôt en lieu et place des cotisations, ont accru la part qui repose sur les salariés pour diminuer celle qui repose sur les employeurs, ont transféré une part croissante (mais encore minoritaire) de la prise en charge collective sur des prises en charge individuelles (assurance complémentaire et supplémentaire), ont donné une place croissante à l'expression des « personnalités qualifiées » et des

associations au détriment des organisations syndicales, ont mis sous tutelle ministérielle les directions de caisses et d'établissements de santé publics, ont satisfait des intérêts mercantiles en lieu et place de la satisfaction des besoins.

À ce stade, un parallèle avec la situation actuelle est intéressant : le manque d'écoute et de considération de l'expression syndicale, du dialogue social et du paritarisme comme celui en 1996 n'est pas neutre dans la crise sociale que traverse la France aujourd'hui. Il est d'ailleurs à noter que la réaction du gouvernement et du chef de l'État en fin d'année 2018, les « mesures d'urgences économiques et sociales », ont servi à accélérer le mouvement de défiscalisation et de désocialisation.

Le pire est à venir. Les pouvoirs publics ont peu à peu écarté de la gestion des organismes de la Sécurité sociale les organisations syndicales grâce aux COG, et avec un financement de la Sécurité sociale reposant désormais minoritairement sur les cotisations, ils peuvent d'autant plus écartier les organisations syndicales des projets de transformation du modèle social. Ainsi, actuellement, la transformation du système de santé se fait-elle entièrement sans l'avis des Confédérations syndicales...

Reconquérir notre protection sociale collective, restaurer le salaire différé et exiger le retour au paritarisme reste une priorité pour Force Ouvrière.

Avec toutes nos amitiés syndicalistes.

Serge LEGAGNOA
Secrétaire confédéral

Yves VEYRIER
Secrétaire général

P.J. : 1